

Accueil>Vos droits>Victimes de la criminalité>Indemnisation>**Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE**
Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE

Angleterre et Pays de Galles

Quelle autorité m'aidera à envoyer une demande dans un autre pays de l'UE?

Autorité chargée de l'indemnisation des préjudices corporels résultant directement d'infractions (Criminal Injuries Compensation Authority - CICA)

Alexander Bain House

Atlantic Quay

15 York Street

G2 8JQ

Glasgow

Téléphone: 0300 003 3601

Site internet: <https://www.gov.uk/government/organisations/criminal-injuries-compensation-authority>

Quel est le rôle des autorités chargées de l'assistance?

Nous aidons les résidents du Royaume-Uni ayant subi un préjudice dans un autre pays de l'UE à demander une indemnisation de la part de ce pays.

Cette autorité fera-t-elle traduire les documents justificatifs, si la demande sortante doit l'être? Dans l'affirmative, qui paie pour cela?

Nous pouvons obtenir et payer la traduction des documents justificatifs.

Faut-il payer des charges administratives ou autres pour l'envoi de la demande à l'étranger?

Nos services sont gratuits, mais, lorsqu'un autre pays de l'UE perçoit des frais pour la présentation d'une demande, nous ne prenons pas ceux-ci en charge.

Dernière mise à jour: 01/10/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.